

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 716

présenté par

M. Saint-Martin, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 15 QUINQUIES B

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime cet article introduit au Sénat, qui attribue aux régions une fraction de TICPE supplémentaire pour financer les plans climat-air-énergie territoriaux.

Cet article coûterait près d'un milliard d'euros à l'État. Il a été considéré comme une charge au sens de l'article 40 à l'Assemblée nationale.